



Règlement intérieur de la salle de prière

Salle de Prière de Seynod - 4 Pl. du Manoir de Gros de Barral, 74600 Annecy

1. Règle générale :

- Nul ne peut déroger aux présentes dispositions, sous prétexte d'ignorance ou manque d'informations.

2. Adoption et modification du règlement intérieur :

- L'adoption et la modification du règlement intérieur est de la compétence du Conseil d'Administration de l'association Salem.

3. Ouverture et fermeture de la salle de prière :

- L'ouverture aura lieu 30 minutes avant chaque prière.
- Fermeture des portes 30 minutes après chaque prière.
- Elle restera ouverte entre la prière du Maghreb et du Icha.
- L'entrée ou la sortie de la mosquée doit se faire dans le calme et tout regroupement devant celle-ci est formellement interdite, ceci pour éviter tout dérangement des voisins et préserver ainsi leur tranquillité.

4. Adhan et Prière :

- Les personnes autorisées par Majless Daawa sont seules autorisées à faire l'appel à la prière ou conduire la prière. Voir la liste ci-contre.
- En l'absence de ces personnes, un membre du CA désignera une personne.

5. Conférences :

- Aucune personne ne pourra faire une conférence sans l'accord de Majless Daawa

6. Tract et affichage :

- Toute distribution de tracts ou tout affichage est strictement interdit sauf autorisation préalable du bureau.

7. Hébergement :

- L'hébergement dans l'enceinte de la mosquée même temporairement est strictement interdit.

8. Règles de vie :

Il est demandé à tous les frères et les sœurs de respecter scrupuleusement ce qui suit :

- Éteindre son portable ou le mettre en mode silencieux
- Respecter la propreté de votre mosquée
- Respecter les mesures sanitaires en vigueur.
- Ne pas gaspiller l'eau.

9. Stationnement :

- Garer son véhicule sur les parkings prévus à cet effet.
- Respect des places de stationnement des voisins afin de ne pas nuire à l'association. Dès que les places de notre parking sont complètes, veuillez vous diriger sur les places de la voie publique.

10. Sécurité :

- Il est formellement interdit d'obstruer les sorties de secours et de masquer les extincteurs.
- En cas d'incident respecter les consignes de sécurité affichées dans la mosquée.